

Courrier des lecteurs...

Nous n'avons pas résisté à la tentation de diffuser ce mail de la mairie de Wormhout qui nous encourage à continuer notre mission...

" **BONNE ANNEE 2007** à toute l'équipe de "La Virgule" de la part des services techniques de la Ville de WORMHOUT. Nous appliquons sans modération, avec beaucoup de plaisir et de satisfactions les techniques de gestion différenciée depuis plusieurs années. Vos articles nous y aident souvent, soyez en remerciés. (ndlr : ça fait toujours plaisir !!!)

Malgré notre petite taille (5000 habitants), nos petits moyens et nos connaissances modestes nous obtenons de bons résultats. Nous avons de plus, c'est une première, obtenu un troisième prix

départemental des Villes Fleuries grâce en partie aux nouvelles techniques mises en place. Bons vœux et bon courage à tous les passionnés de nature. Si certains d'entre-eux se découragent ou doutent parfois, nous sommes disponibles pour leur faire part de notre expérience positive.

Cordialement,

J. CAPPELAERE"

Merci à M. Cappelaeere pour son engagement. Cet article est l'occasion de vous rappeler que nos pages vous sont ouvertes et que toutes remontées d'info ou participations écrites seront les bienvenues !



Le coup de coeur de la Mission : Retour sur 15 ans de gestion harmonique

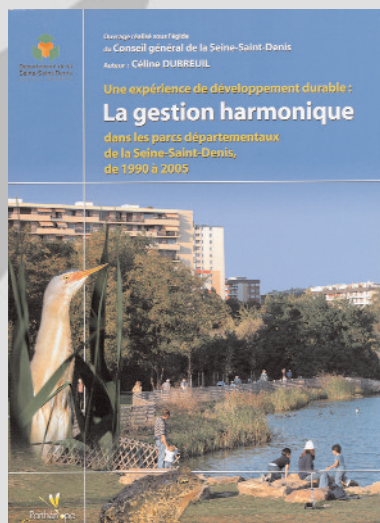
Quand on pense à la Seine-Saint-Denis, on pense aux tours et au béton... A la lecture du livre "La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine Saint Denis", on oublie ce cliché en découvrant des parcs d'une grande richesse.

Cet ouvrage retrace le parcours de gestion des espaces de ce département. On part de la création des grands parcs du département vers la généralisation de la gestion harmonique. L'accent est mis sur la technique et les méthodes et nous propose un bilan des actions menées par thématique (prairies,

milieux humides, friches...) ainsi qu'une série de fiches actions très complètes illustrées de photos et de tableaux techniques.

Bref on aime beaucoup cet ouvrage pour son professionnalisme, et aussi parce qu'il a été rédigé par Céline Dubreuil, notre ancienne collègue qui continue d'agir pour la gestion différenciée !

"La gestion harmonique dans les parcs départementaux de la Seine Saint Denis", collection parthénope, 25 €, en dépôt à Nord Nature Chico Mendes ou sur www.biotope.fr



La Mission Gestion Différenciée est menée par l'association :

NORD NATURE CHICO MENDÈS

Gérard LEFEBVRE

Alexandra QUÉNU

Marjorie Duchêne

132 rue d'Artois - 59000 Lille

03.20.12.85.00

contact@nn-chicomendes.org

<http://www.nn-chicomendes.org>

N° Vert 0 800 800 372

<http://www.gestiondifferenciee.org>



La Virgule

Rédaction : A. Quénu, M. Duchêne

Mise en page : M. Duchêne

ISSN : 1157 0008

Avec le soutien financier de :



#7

janvier 2007

La Virgule

Lettre d'info de la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais

Toute l'équipe de La Virgule vous souhaite une

Bonne Année 2007

Une journée d'échange très "humaine"

Le 20 décembre dernier nous étions une centaine, réunis à la Ferme du Héron à Villeneuve d'Ascq. Ceci est, en soi, une réussite car c'est la première fois que vous êtes si nombreux à répondre à l'appel de la gestion différenciée.

Pourtant c'était une journée marathon avec une dizaine d'intervenants qui sont venus partager leurs expériences. A travers la question des ressources humaines, différents thèmes ont pu être abordés comme la sous-traitance, avec les expériences de Lille et de Nieppe, ou encore, la formation, grâce à l'expérience de la Ville de Nantes et aux nombreux participants de la table ronde.

La Ville de Nantes était à l'honneur car Claude Figureau nous a également fait part de son opinion sur la place du naturaliste. Comme les nombreuses participations du public l'ont souligné tout au long de la journée, cette compétence naturaliste est un des enjeux majeurs dans le bon fonctionnement à long terme d'une gestion différenciée. Il n'est pas toujours évident de sensibiliser le personnel sur cet axe, mais c'est primordial pour une bonne appropriation des méthodes et de leurs impacts. Il reste tout de même indispensable de faire appel régulièrement à des spécialistes qui feront des diagnostics précis des espaces pour ajuster la gestion, et mettre en valeur les résultats à court et à long terme.

Proposée comme un temps de respiration dans ce planning chargé, la diffusion du portrait de Gilles Clément a donné à l'évènement une allure de "grand messe" tellement l'auditoire était tout ouïe (et non endormi !)...

Un des points forts de la journée a été la variété des intervenants. Entendre le point de vue d'une entreprise d'espaces verts, d'un botaniste, d'une structure d'insertion ou d'un organisme de formation permet de voir la diversité des personnes qui gravitent autour du milieu des espaces verts. On se rend ainsi mieux compte de la chaîne d'acteurs à sensibiliser pour généraliser la gestion différenciée !

Nous tenons à remercier Monsieur le Maire et l'équipe du service environnement et développement durable de la Ville de Villeneuve d'Ascq pour leur accueil chaleureux.

Nous mettrons bientôt à votre disposition le compte rendu de cette journée, qui reviendra en détail sur chaque intervention.

Ecocert lance un label "Espace Vert Urbain Ecologique"

Ecocert, organisme bien connu de certification dans le domaine de l'agriculture et des process biologiques, teste actuellement, avec la Ville de Paris, la création d'un label "Espace vert urbain écologique".

Ecocert a ainsi audité 36 jardins parisiens selon une série de critères qui mettent la barre haute en terme de gestion des ressources, de l'espace et de la conception :

- Mise en place d'une **gestion différenciée**
- Proscription de l'emploi d'engrais chimiques ou de phytosanitaires ;
- Présence d'une **biodiversité révélatrice** d'une bonne qualité du milieu.
- **Soins écologiques des végétaux** (lutte intégrée, lutte biologique, ...).
- **Gestion économe de la ressource en eau** (récupération d'eau de pluie, Méthode d'Irrigation Raisonnée).
- **Gestion des déchets verts** (marché de collecte et compostage) et réutilisation de matières et matériaux sur place.
- **Maîtrise des consommations énergétiques** et mise en place d'un programme de substitution par les **énergies renouvelables**.
- **Limitation des nuisances sonores** (notamment de l'emploi des souffleuses, tronçonneuses).
- **Respect de l'environnement par les usagers** (tri

des déchets, sensibilisation à ces nouvelles méthodes de gestion).

- **Conception et création de nouveaux jardins** (volet environnemental dans les concours, études d'impact préalable, qualité environnementale des parties bâties, limitation des impacts chantiers...).

Après cette étude, 16 jardins parisiens ont ainsi été labélisés ! (voir www.paris.fr rubrique parcs et jardins)

Ce label permettra sans doute à de nombreuses villes de mettre en valeur leurs efforts environnementaux.

On espère juste que la quantité et la précision des critères ne décourageront pas les techniciens mais les motiveront plutôt à relever le niveau de leurs exigences écologiques !

Pour en savoir plus :

Ecocert, Philippe Blais
Directeur commercial chargé du projet :
philippe.blais@ecocert.fr / 06.88.20.87.78

Papillon cherche Business partner pour aménagements naturels

C'est le slogan lancé par la fondation suisse "Nature et Economie".

Cette fondation, créée en 1995, a pour mission d'encourager les entreprises à vouer au moins 30 % de leur terrain (superficie autour des bâtiments et toit compris) à des aménagements favorisant la biodiversité.

266 entreprises ont ainsi été labellisées "parc naturel" pour leurs aménagements plus écologiques !

A l'heure où l'urbanisation est toujours plus présente, ce label est une véritable aubaine :

- pour les entreprises qui souhaitent communiquer différemment,
- pour la biodiversité qui y gagne assurément,
- et pour l'habitant qui retrouve un cadre de vie plus "vivant" !

Pour pouvoir être labellisées, les entreprises doivent répondre à certains critères comme la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'utilisation d'espèces locales, la bonne gestion des eaux de ruissellement.

On retrouve dans ces critères une exigence dont

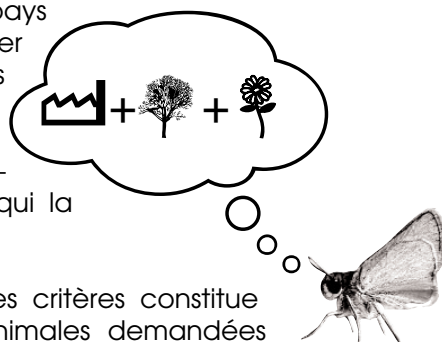
on parle peu en France : éviter l'utilisation de produits contenant de la tourbe !

En effet, la tourbe est un élément écologique devenu rarissime qui met plusieurs centaines d'années à se constituer. Bien souvent, celle-ci est prélevée dans les pays de l'Est pour former les terreaux de nos massifs. Ces **extractions** dégradent totalement les milieux qui la génèrent.

L'ensemble de ces critères constitue les exigences minimales demandées par Nature et Economie. Ceci montre aux entreprises qu'il est possible d'aller bien au-delà.

Bravo à la Suisse pour cette initiative !

Pour plus d'infos :
www.naturundwirtschaft.ch



Concours Paysage de votre commune : Le "Villes et Villages Fleuris" vendéens.

Le concours des Villes et Villages Fleuris a différents visages selon les régions et n'est pas toujours porté par les mêmes structures. En Vendée par exemple, c'est le CAUE* qui porte le projet et anime le réseau local.

En effet, le CAUE, soutenu par le département, a rebaptisé le concours "Paysage de votre commune" il y a quinze ans et a adapté la grille de critères pour lui donner une orientation plus paysagère. En marge du fonctionnement national des villes et villages fleuris, le concours bénéficie d'une relative indépendance qui lui permet d'orienter la sélection des villes.

Les communes ainsi sélectionnées par le CAUE sont ensuite évaluées par les comités Villes Fleuries régionaux et nationaux qui décernent ensuite les fleurs.

Ces critères, tournés vers le développement durable et l'aménagement du cadre de vie permettent de réellement valoriser les villes qui font de la gestion différenciée et pas forcément du fleurissement évènementiel aux périodes d'évaluations.

Les jurys locaux, ainsi que les élus et techniciens sont aussi largement sensibilisés par le CAUE. Profitant de sa mission générale de conseil aux communes, il a développé des outils de communication qui font la part belle à la gestion différen-

ciée.

Nous citerons "La Feuille", journal du concours Paysage de Votre Commune. Lancée en 2004, cette lettre d'info est passée de 5 à 15 pages pleines de retours d'expériences, d'infos techniques et de dossiers thématiques (un peu comme *La Vieillesse* mais en couleur et avec plus de pages...et de moyens !) Elle est téléchargeable sur un site dédié au concours. (adresse en fin d'article)

Un des intérêts de cette organisation est que le concours est porté par une structure qui est directement chargé d'apporter des conseils techniques aux villes. Pour l'instant, seuls deux CAUE animent le concours Villes et Villages Fleuris en France. Mais un partenariat se développe en ce moment pour que des architectes paysagistes soient présents dans les jurys pour apporter un autre regard...

Pour en savoir plus :

CAUE de Vendée
Aline Alard au 02.51.37.44.95
aline.alard@caue85.com
<http://www.caue85.com/pvc85>

* CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Colloque Produits Phytosanitaires et Risques : " Agir dans votre commune "

Ce colloque, organisé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau (GRAPPE) Nord-Pas-de-Calais a eu lieu le 14 décembre 2006 à Arras.

Par le biais de conférences et de stands, ce colloque très complet et animé avec dynamisme et enthousiasme par Séverine VERHAEGHE, a donné toutes les clés relatives aux produits phyto et leurs alternatives, de la réglementation des produits phytosanitaires à la démonstration pratique de matériels alternatifs.

Lors de ce colloque, nous avons eu l'honneur de voir en avant première le film de l'Agence de l'Eau présentant les produits phytosanitaires et leurs alternatives. Ponctué de témoignages, il apporte les éléments objectifs indispensables aux débats qui animent le sujet des produits phytosanitaires, de leurs impacts sur la santé et l'environnement et de leurs alternatives.

Nous attendons avec impatience la version définitive de ce film, formidable outil de communication !

Enfin, une "dédicace" spéciale à l'humoriste chargé de grimer les conférenciers et d'apporter quelques commentaires sucrés salés sur leurs interventions !!

Pour en savoir plus :

Agence de l'Eau Artois Picardie
Séverine VERHAEGHE
200 rue Marceline
BP 818
59 508 DOUAI Cedex
03/27/99/90/00 (fax : 03/27/99/90/15)
www.eau-artois-picardie.fr

